

2026/0007

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

31 MARS 2026

ID : 059-215900358-20260330-20260330_D0009-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

Modèle de délibération

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 19

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.JOSSET.TENDERO.PETIT.MANGHOLZ.
CHRETIEN.WERY.QUETIER.

Mmes MERCIER.PREVOST.WAUCHER.CHATELAIN.DUQUESNE.RAMELOT.
BAROCHE.

Absents ayant donné procuration : Mme CAFFIAU à Mme PREVOST.

Mme DELBRUYERE à M. BADIDI.

M. BERTEAUX à Mme BAROCHE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : Subvention FNADT 2026 – recyclage foncier des friches.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du projet dénommé « Avesnelles, porte du cœur Avesnois », la commune a pour projet d'utiliser les parcelles A 393 et A 386, dont les bâtiments sont actuellement inutilisés.

Le projet prévoit la démolition de ces locaux pour construire la future école primaire dans le but de relocaliser l'école du centre à proximité de l'école Blanche-Neige, sur l'emplacement de l'ancienne école des filles, afin de créer un pôle scolaire agréable et qualitatif à proximité directe du centre-bourg.

Cette relocalisation permettra un meilleur accueil des enfants, une sécurisation de l'accès aux espaces scolaires et une sécurisation des enfants à l'intérieur du pôle nouvellement créé.

Le coût global de démolition relatif à cette opération est estimé à 1 068 260,00 € HT.

La commune va solliciter la participation du fonds friches, recyclage foncier dans le cadre de la démolition des bâtiments pour l'aménagement d'un pôle éducatif.

Il sera demandé une participation d'un montant de 854 608,00 euros.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le projet présenté ci-dessus,

Sollicite le financement au titre du recyclage foncier des friches pour un montant de 854 608,00 euros.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 30 MARS 2026

Le Maire,

